



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION DE L'EXERCICE 2020

Avis public est par la présente donné aux contribuables de la Ville de L'Assomption que le rôle général de perception de l'exercice 2020 a été complété et déposé le mercredi 29 janvier 2020 à mon bureau situé au 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord à L'Assomption, et que l'envoi des comptes de taxes a été fait dans le délai imparti.

Tous les comptes dont le total dépasse 300 \$ pourront être payés en trois versements, selon les dates d'échéance suivantes :

- **1^{er} versement : le 24 février 2020**
- **2^e versement : le 2 juillet 2020**
- **3^e versement : le 1^{er} octobre 2020**

Tout versement payé après l'échéance sera sujet à un intérêt de 11 % l'an et une pénalité de 5 % l'an (0,5 % du principal impayé par mois complet de retard, jusqu'à concurrence de 5 % par année).

Donné à L'Assomption, ce 4^e jour du mois de février 2020.

Sophie Laurin, CPA, CGA, OMA
Trésorière et chef de division trésorerie